

Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin
Charte 2009-2021

Engageons-nous pour
un développement durable
de notre territoire !



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

Le projet de territoire du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin à travers sa charte 2009-2021 est le reflet d'une histoire, d'une légitimité acquise à travers ses 17 années d'expériences, de ses savoir-faire et d'une culture du dialogue avec ses partenaires. Il détermine pour la durée du classement de douze ans, une ambition partagée traduite en actions de protection, de mise en valeur et de développement pour le territoire des marais.

Ce document résume l'essentiel de la charte et illustre ses quatre vocations :

1. Gérer et préserver notre biodiversité et notre ressource en eau pour les générations futures
2. Maintenir et améliorer l'attractivité de notre cadre de vie
3. Utiliser l'environnement comme atout pour le développement économique
4. Cultiver notre appartenance au territoire pour être acteurs de notre projet et s'ouvrir aux autres

Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Siège administratif

Manoir de Cantepie - 50500 Les Veys
Tél : 02 33 71 61 90 - Fax : 02 33 71 61 91
info@parc-cotentin-bessin.fr

Le document complet de la charte (env. 150 p.)
est téléchargeable sur :

www.parc-cotentin-bessin.fr



Conception graphique  Avril 2008

©Atelier 970, F. Brochard, B. Canu, S. Fautré (CDT50), G. Hédouin, T. Houyel, D. Letan, F. Streiff.





Qu'est ce qu'un Parc naturel régional ?

Territoire rural habité, un Parc naturel régional est reconnu au niveau national pour la forte valeur de son patrimoine naturel et culturel. Conciliant campagne vivante et protection, la mission d'un Parc est aussi de valoriser ce patrimoine par des initiatives innovantes.

Il existe 45 parcs en France dont trois en Basse-Normandie. Le label « Parc naturel régional » est attribué par l'Etat (décret du Premier ministre) à l'initiative des Conseils régionaux et sur l'engagement volontaire des autres partenaires (Communes, Conseils généraux et Etat). Concrètement, un Parc concilie la préservation des paysages et des richesses naturelles avec le développement des activités économiques. Il anime des actions en faveur du patrimoine culturel et sensibilise à l'environnement.

La charte définit un projet de territoire sur une période de 12 ans. C'est un contrat élaboré et approuvé par les élus et de nombreux partenaires associés.

Un Parc, comment ça marche ?

Un Parc fonctionne comme un établissement public sous la forme d'un « syndicat mixte ». Il associe différents échelons de collectivités : Communes, Conseils généraux et Conseil régional... Les membres du comité syndical décident des grandes orientations du Parc sur proposition des commissions de travail. Le bureau gère au quotidien la mise en œuvre des actions du Parc. Une équipe pluridisciplinaire impulse et met en œuvre les actions de la charte sur le terrain.

Pourquoi un Parc ici ?

Les particularités du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin résident dans l'importance de sa zone humide que les crues hivernales recouvrent ou « blanchissent ». Entre paysages de bocage, de landes et le littoral, le Parc offre une formidable diversité de flore et de faune reconnue au niveau international. Son territoire est également riche d'un maillage de bourgs structurant le tissu socio-économique.

créé en **1991**
154 communes
dans la **Manche**
et le **Calvados**
72 252 habitants
148 000 ha

30 000 ha de zones humides
84 espèces protégées
4 600 kilomètres de chemins
de randonnée
1 553 exploitations agricoles
5 000 entreprises

Un nouveau projet de territoire pour 2009-2021

Au niveau régional et national, le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin a acquis une notoriété et une légitimité en termes de développement durable : ses expériences innovantes, ses savoir-faire techniques et ses méthodes de travail sont désormais reconnus au-delà de son territoire.

Pour répondre aux besoins, aux évolutions et maintenir cet équilibre fragile entre l'homme, la nature et l'économie, nous devons relever les grands enjeux de notre territoire et adapter notre projet. C'est la raison d'être de cette nouvelle charte pour la période 2009-2021, synthétisée dans ce document. Elle est le résultat d'une large concertation menée depuis 3 ans.

Ainsi le Parc confirme ses vocations à gérer et préserver notre biodiversité et notre ressource en eau, à maintenir et améliorer l'attractivité de notre cadre de vie et à utiliser l'environnement comme atout pour le développement économique, l'agriculture et le tourisme. Pour y répondre, le Parc engage une série de mesures avec ses partenaires. La réussite de ce nouveau projet pour le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin nécessite la mobilisation de chacun de nous.

Rolande BREC
Présidente du Parc



Parc
naturel
régional
des Marais du
Cotentin et du Bessin

Le Parc a vocation à

1. Gérer et préserver notre biodiversité pour les générations futures

Une zone humide d'une grande richesse écologique

Pour le Parc, l'enjeu est de maintenir un équilibre entre la préservation du patrimoine naturel et la viabilité économique des usages de marais. Le maintien de la biodiversité dans les marais dépend de l'intervention de l'homme avec la pérennité de pratiques agricoles extensives : prairies fauchées et pâturées, fossés entretenus... mais aussi d'une continuité écologique entre les milieux et d'une gestion adaptée de l'eau.

Des milieux et des espèces d'intérêt européen

Le Parc poursuivra la mise en œuvre des mesures de gestion prévues sur les sites du réseau Natura 2000 dans le respect des directives oiseaux et habitats, répertoriant les espèces les plus menacées en Europe.

Il renforcera ses actions, en gestion directe ou partenariat, sur des zones identifiées comme très riches, recouvrant 11 500 ha. Celles-ci sont notamment des sites classés : havre de Saint-Germain-sur-Ay, îles Saint-Marcouf, Réserves Naturelles Nationales (Sangsurière, Adriennerie, Beauguillot, Mathon), réserve de chasse (Saint-Georges-de-Bohon), réserve biologique forestière de la forêt de Vesly Pissot...

Le Parc développera ses actions vis-à-vis des espèces « emblématiques », telles que les chauves-souris, la chouette chevêche, les busards des roseaux et cendré, le butor, la cigogne blanche, les poissons migrateurs (saumons, anguilles et civelles...), le brochet et le phoque veau marin.



Les agriculteurs : acteurs majeurs dans les marais

Les prairies humides, entretenues, participent à la diversité des espèces et des paysages. Le Parc met en œuvre avec la profession agricole les mesures agri-environnementales, indispensables au soutien d'une exploitation agricole des marais. Ce contrat volontaire de 5 ans avec l'Etat offre une compensation en échange de pratiques respectueuses de l'environnement comme la gestion extensive de l'herbe, la reconversion de terres arables en prairies, l'entretien des fossés et des mares. 65 communes sont gestionnaires d'environ 7 300 ha de marais, propriétés indivises de leurs habitants. Ces vastes espaces (parcelles jusqu'à 160 ha d'un seul tenant) représentent aujourd'hui encore 2 700 ha de pâturage collectif ou de fauches partagées. Sur ces espaces, le Parc expérimente des modes de gestion et de valorisation en accompagnant les communes.



La nature ordinaire : l'affaire de tous



Les jardins, les vergers, les mares, les haies, les bords des routes constituent la nature ordinaire. Les réseaux de haies, les cours d'eau jouent également un rôle de « corridor ». Ces corridors biologiques forment un réseau permettant les allées et venues des espèces sur le territoire. Ils offrent des zones propices au repos et à l'alimentation.

Le Parc donnera des conseils pratiques pour adopter des gestes simples favorables à la nature dans les jardins potagers et pour un entretien approprié des voiries et des espaces verts des communes. Il favorisera l'utilisation d'essences locales afin de lutter contre les espèces invasives, perturbatrices du milieu.

Prenons des mesures pour conforter la biodiversité en tenant compte des différents usages

1. Mettons en œuvre les directives oiseaux et habitats
2. Assurons la pérennité des Zones d'Intérêt Ecologique Majeur
3. Pérennisons des pratiques agricoles et non agricoles pour maintenir ouverts les marais et les landes
4. Gérons les marais communaux
5. Préservons les espaces du littoral
6. Sensibilisons aux pratiques sylvicoles durables
7. Soutenons les espèces emblématiques
8. Développons des actions en faveur de la nature ordinaire
9. Préservons les continuités écologiques

Le Parc a vocation à.....

1. Gérer et préserver notre ressource en eau pour les générations futures

L'eau, une ressource fragile et convoitée

Bien qu'elles semblent abondantes, les ressources en eau ne sont pas inépuisables et leur qualité est variable. Le lien entre nappes et zones humides est fort. L'aquifère de l'isthme du Cotentin représentent la ressource en eau potable la plus importante du département de la Manche. De nombreux captages existent. Cette ressource, facteur de développement économique, intéresse les collectivités. Or, ces aquifères, plus ou moins sensibles aux pesticides selon les secteurs, jouent un rôle important dans la préservation des marais.

Les objectifs du Parc sont de maintenir ou de reconquérir une qualité et une quantité satisfaisantes de la ressource. Un travail en partenariat avec les acteurs locaux (syndicats d'eau, profession agricole, collectivités, consommateurs...) permettra d'être attentif aux effets possibles de l'augmentation des prélèvements sur la zone humide.

La médiation pour le respect des usages de chacun

Les eaux souterraines potables, les rivières riches en espèces, les eaux littorales pour la baignade et les activités conchylicoles correspondent à autant d'éléments moteurs du développement économique. Il en va de même dans les marais où de nombreux usages cohabitent : agriculture, chasse, pêche, tourisme et loisirs sportifs.

Dans les marais, l'enjeu est de favoriser une variété de milieux. Des niveaux d'eau variés en hiver et une décrue progressive au printemps, une cote suffisante pour une bonne alimentation du réseau de fossés en été y participent.

Le Parc en tant que médiateur, accompagne les associations syndicales de marais. Celles-ci représentent les propriétaires des marais, elles gèrent de façon optimale des niveaux d'eau pour les milieux et les activités. Elles ont la responsabilité de la gestion hydraulique, de l'entretien des cours d'eau et des fossés d'intérêt collectif. Certaines d'entre elles assurent la défense contre la mer.




Les bassins versants : la bonne échelle d'intervention



Un des outils existants pour assurer la cohérence des actions menées à l'échelle d'un bassin versant est le schéma d'aménagement et de gestion des eaux. Ce document de planification a pour objet de satisfaire les besoins de tous les usagers, tout en préservant l'environnement.

Le Parc anime la démarche sur le bassin Douve-Taute. Il travaille avec l'ensemble des acteurs concernés : élus, usagers et services de l'Etat, au sein d'une commission locale de l'eau.

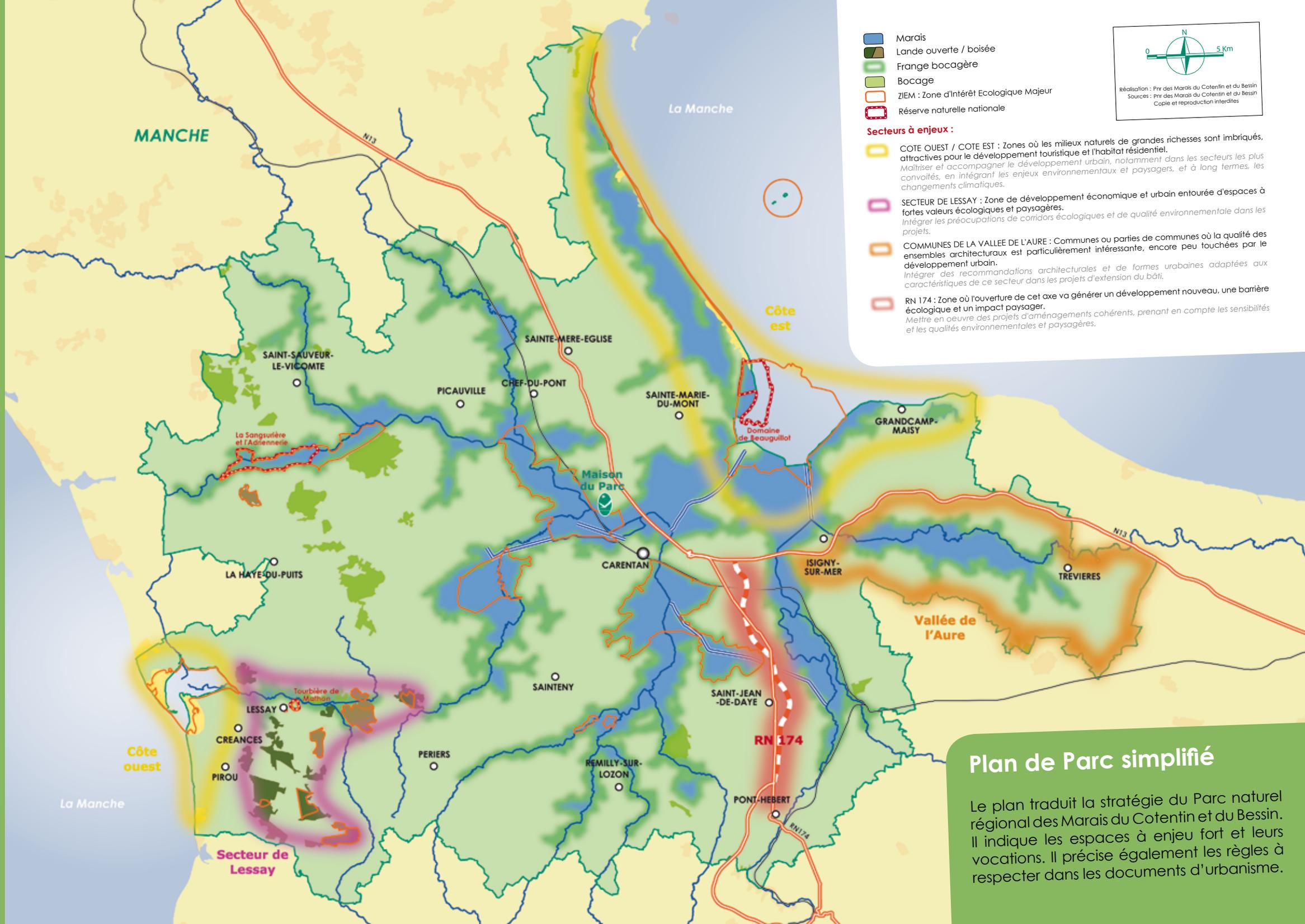
A partir d'un diagnostic de la ressource, des usages, des conflits possibles, chacun s'engage sur des moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs choisis. Les grands enjeux à traiter sont l'alimentation en eau potable, la sauvegarde de la zone humide et de la salubrité de la baie des Veys notamment pour la vocation conchylicole. Le Parc participe à une démarche similaire sur le bassin de la Vire.

Prenons des mesures pour assurer une gestion équilibrée de la ressource en eau

- 10. Assurons une gestion hydraulique favorable au maintien de la zone humide
- 11. Favorisons une gestion territoriale de l'eau et des milieux aquatiques
- 12. Préservons la ressource en eau potable
- 13. Améliorons la qualité des eaux de surface pour préserver les activités économiques

les 154 communes du périmètre d'étude

- | | | |
|------------------------|--------------------------|-----------------------------|
| Aignerville | Graignes-Mesnil Angot | Pirou |
| Airel | Grandcamp-Maisy | Pont-Hébert |
| Amfreville | Hémevez | Prétot-Sainte-Suzanne |
| Amigny | Hiesville | Quinéville |
| Angoville-au-Plain | Houesville | Raids |
| Angoville-sur-Ay | Houtteville | Rampan |
| Apperville | Isigny-sur-Mer | Rauville-la-Place |
| Audouville-la-Hubert | La Bonneville | Ravenoville |
| Aumeville-Lestre | La Cambe | Rémilly-sur-Lozon |
| Auvers | La Haye-du-Puits | Rubercy |
| Auxais | La Meauffe | Saint-André-de-Bohon |
| Baudreville | Laulne | Saint-Aubin-du-Perron |
| Baupte | Le Désert | Saint-Côme-du-Mont |
| Bernesq | La Feuillie | Sainte-Colombe |
| Beuzeville-au-Plain | Le Ham | Sainte-Marie-du-Mont |
| Beuzeville-la-Bastille | Le Hommet-d'Arthenay | Sainte-Mère-Eglise |
| Blosville | Le Mesnilbus | Sainteny |
| Bolleville | Le Mesnil-Eury | Saint-Fromond |
| Boutteville | Le Mesnil-Véron | Saint-Georges-de-Bohon |
| Brévands | Le Mesnil-Vigot | Saint-Germain-de-Varreville |
| Bricqueville | Le Plessis-Lastelle | Saint-Germain-du-Perth |
| Brucheville | Les Champs-de-Losque | Saint-Germain-sur-Ay |
| Canchy | Les Moitiers-en-Bauptois | Saint-Germain-sur-Sèves |
| Canville-la-Rocque | Les Veys | Saint-Hilaire-Petitville |
| Cardonville | Lessay | Saint-Jean-de-Daye |
| Carentan | Lestre | Saint-Jores |
| Carquebut | Liesville-sur-Douve | Saint-Marcouf |
| Catteville | Lison | Saint-Martin-d'Aubigny |
| Catz | Lithaire | Saint-Martin-de-Varreville |
| Cavigny | Longueville | Saint-Nicolas-de-Pierre |
| Chef-du-Pont | Lozon | Saint-Patrice-de-Claids |
| Coigny | Magneville | Saint-Pellerin |
| Colombières | Mandeville-en-Bessin | Saint-Sauveur-de-Pierrepont |
| Crasville | Marchesieux | Saint-Sauveur-le-Vicomte |
| Créances | Meautis | Saint-Sébastien-de-Raids |
| Cretteville | Millières | Saint-Symphorien-le-Valois |
| Cricqueville-en-Bessin | Mobecq | Saon |
| Crosville-sur-Douve | Monfreville | Saonnet |
| Doville | Montmartin-en-Graignes | Sébeville |
| Ecausseville | Moon-sur-Elle | Tailleped |
| Ecoquéneville | Morsalines | Trévières |
| Ecrammeville | Muneville-le-Bingard | Tribehou |
| Etienville | Nay | Turqueville |
| Feugères | Néhou | Urville-Bocage |
| Fontenay-sur-Mer | Neufmesnil | Varenguebec |
| Foucarville | Neuilly-la-Forêt | Vaudrimesnil |
| Fresville | Neuville-au-Plain | Vesly |
| Géfosse-Fontenay | Neuville-en-Beaumont | Vierville |
| Golleville | Orglandes | Vindefontaine |
| Gonfreville | Osmanville | Vouilly |
| Gorges | Périers | |
| Gourbesville | Picauville | |



■ Marais
■ Lande ouverte / boisée
■ Frange bocagère
■ Bocage
 ZIEM : Zone d'Intérêt Ecologique Majeur
 Réserve naturelle nationale

COTE OUEST / COTE EST : Zones où les milieux naturels de grandes richesses sont imbriqués, attractives pour le développement touristique et l'habitat résidentiel. Maîtriser et accompagner le développement urbain, notamment dans les secteurs les plus convoités, en intégrant les enjeux environnementaux et paysagers, et à long termes, les changements climatiques.
 SECTEUR DE LESSAY : Zone de développement économique et urbain entourée d'espaces à fortes valeurs écologiques et paysagères. Intégrer les préoccupations de corridors écologiques et de qualité environnementale dans les projets.
 COMMUNES DE LA VALLEE DE L'AURE : Communes ou parties de communes où la qualité des ensembles architecturaux est particulièrement intéressante, encore peu touchées par le développement urbain. Intégrer des recommandations architecturales et de formes urbaines adaptées aux caractéristiques de ce secteur dans les projets d'extension du bâti.
 RN 174 : Zone où l'ouverture de cet axe va générer un développement nouveau, une barrière écologique et un impact paysager. Mettre en oeuvre des projets d'aménagements cohérents, prenant en compte les sensibilités et les qualités environnementales et paysagères.



Plan de Parc simplifié

Le plan traduit la stratégie du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin. Il indique les espaces à enjeu fort et leurs vocations. Il précise également les règles à respecter dans les documents d'urbanisme.

Le Parc a vocation à.....

2. Maintenir et améliorer l'attractivité de notre cadre de vie

Le Paysage : reflet de l'histoire et enjeu du cadre de vie

Connu pour ses marais, les paysages du Parc sont aussi constitués de haies, dunes, rivières, bourgs, routes, entreprises, lignes électriques... Ils sont le résultat de l'histoire, de l'évolution de l'agriculture, du développement des déplacements ou du tourisme littoral. Leur avenir dépend des choix d'aménagement et de gestion des acteurs du territoire.

Les choix socio-économiques et culturels façonneront le paysage de demain. Le Parc impulsera des actions visant à construire un bocage répondant aux nouvelles exigences de l'agriculture, tout en limitant l'impact sur les sites, chemins et bâtiments afin d'éviter la banalisation des paysages. Il incitera les communes et les acteurs locaux à intégrer leurs projets dans le paysage.

Les citoyens sont sensibles aux paysages originaux et préservés, aux richesses patrimoniales valorisées et à l'animation du territoire qui participent à la qualité et au cadre de vie. Ces nombreux espaces et modes de découverte sont également un atout touristique pour le territoire.

A partir de sa connaissance des paysages, le Parc portera une attention particulière à des secteurs en forte évolution (RN 174, littoral...), aux entrées de bourgs et aux franges. Il s'impliquera dans la mise en œuvre de l'Opération Grand Site « paysages naturels de la bataille Normandie 44 ».



Vers une nouvelle façon d'aménager notre espace de vie

Dans son document d'urbanisme, la commune réfléchit à la cohabitation entre les différents espaces : habitat, loisirs, zones naturelles, entreprises, agriculture. Utiliser l'espace de manière économe et équilibrée répond aux objectifs du développement durable. Eviter le « mitage » ou le linéaire (éparpillement des constructions ou le long des routes) est aussi un gage d'économie sur la construction de réseaux électriques, d'éclairage, d'assainissement, de voiries très coûteux...

Le Parc assistera les élus et les techniciens dans la mise en œuvre de démarches exemplaires. Il s'engage à poursuivre une politique de signalétique respectueuse du paysage et de l'environnement.

L'enjeu est également qualitatif (architecture, intégration paysagère,...). L'habitat doit répondre à des critères d'économies d'énergies, de diminution de la consommation d'eau, et de réduction des déchets...

Le Parc sensibilisera les habitants sur ces points pour les constructions neuves et les rénovations.



La terre : matériau d'avenir pour l'éco-construction

La terre crue, appelée bauge ou encore « masse » constitue l'un des matériaux de construction les plus répandus sur le territoire du Parc. Mélange de terre argileuse, d'eau et de fibres végétales, voire animales, il a permis de répondre aux besoins de construction entre le XVI^e et le début du XIX^e siècles. Le Parc a

engagé une politique de préservation de ce patrimoine et des savoir-faire techniques par des stages de formation, des conseils à la rénovation, des incitations financières. Ce type d'habitat est aussi un matériau d'avenir car il

utilise les ressources culturelles et naturelles répondant

ainsi aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux. Parmi les éco-matériaux, la terre décline en effet les



qualités d'isolation phonique, d'inertie thermique, d'économie (matière première disponible et peu coûteuse à extraire) et est recyclable en fin de vie. Le Parc mobilisera les acteurs de la construction pour faire émerger de nouvelles méthodes et démontrer la faisabilité technique et financière dans des opérations exemplaires.

Prenons des mesures pour agir sur les paysages de demain :

- 14. Agissons sur l'évolution de nos paysages
- 15. Construisons des paysages fonctionnels pour l'avenir
- 16. Améliorons la perception de nos paysages
- 17. Prenons en compte l'impact des infrastructures et des installations

Prenons des mesures pour promouvoir des projets de développement durable du territoire :

- 18. Inscrivons le développement durable dans nos projets de territoire
- 19. Développons un urbanisme intégrant les principes du développement durable

Prenons des mesures pour développer une nouvelle approche de l'habitat :

- 20. Développons les filières éco-matériaux
- 21. Incitons à la restauration du bâti en bauge et à l'utilisation de couvertures en chaume
- 22. Construisons de manière éco-citoyenne

Le Parc a vocation à.....

3. Utiliser l'environnement comme atout pour le développement économique

Une dynamique économique basée sur les ressources locales

L'économie du territoire repose toujours majoritairement sur l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire. La filière touristique crée une dynamique complémentaire. Un maillage de petites entreprises complète les activités et services proposés et contribue à la vitalité du tissu rural. L'attractivité du territoire passe par le renouvellement des entrepreneurs et la création d'emplois tout en respectant le cadre de vie.

Le Parc accompagnera les démarches de qualité et la mise en place de filière courtes valorisant les productions locales. Il contribuera à la diversification des filières notamment par un soutien aux porteurs de projets et mobilisera les partenaires sur de nouvelles formes d'entreprises dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

La performance environnementale dans les entreprises : un nouveau défi

Face aux préoccupations énergétiques, à la gestion de l'eau et des déchets et aux aspirations actuelles de la société, la performance environnementale devient un atout économique au-delà d'une contrainte réglementaire.

Le Parc impulsera des démarches innovantes pour de bonnes pratiques environnementales dans les entreprises et les collectivités en apportant son savoir-faire et un appui technique aux acteurs s'engageant dans cette voie.



+ Le tourisme durable une logique différente

La demande de tourisme et de loisirs a évolué avec les rythmes de travail, le désir de plein air des citoyens, la pratique de sports et d'activités de pleine nature. Les touristes aspirent à la découverte, à l'échange et recherchent l'authenticité.

Le Parc impliquera les acteurs pour densifier l'offre touristique fondée sur la valorisation du patrimoine telle que les sentiers de randonnées et d'interprétation ou les activités liées à l'eau. Autour d'un événement saisonnier particulier « la blanchie », le Parc positionnera une offre nouvelle, à contre courant des pratiques, en exploitant la période hivernale pour les passionnés des oiseaux migrateurs ou les amoureux de belles lumières et de grands espaces. L'Espace de découverte des Ponts d'Ouve jouera un rôle d'accueil central et d'animation.

Le Parc renouvellera à nouveau son adhésion à la charte européenne du tourisme durable.

+ Le bois énergie : une solution performante

La filière bois énergie présente plusieurs intérêts. Par la valorisation économique du bois de haies, elle incite les agriculteurs à restaurer le maillage bocager et à rechercher des gisements sous exploités (friches, bords de rivières,...). Par l'installation de chaudières bois, elle participe au développement des énergies peu polluantes, renouvelables et peu coûteuses.

La filière d'approvisionnement se structurant, le Parc s'attachera à garantir la quantité, la qualité et le coût du combustible sur le long terme. Il incitera les collectivités à se tourner vers cette alternative pour leurs investissements. Il contribuera à former des artisans, à sensibiliser des architectes et des maîtres d'œuvre.

Le Parc cherchera également à développer d'autres énergies alternatives adaptées aux spécificités de son territoire : éolien, solaire, déchets fermentescibles...



Prenons des mesures pour stimuler les filières et les initiatives locales

23. Accompagnons l'évolution de l'économie agricole
24. Accompagnons les porteurs de projets à vocation économique
25. Incitons à consommer local
26. Développons la marque Parc
27. Favorisons une économie sociale et solidaire

Prenons des mesures pour développer une stratégie touristique autour des loisirs de nature et de la découverte des patrimoines

28. Mettons en œuvre une stratégie concertée de tourisme durable
29. Développons une offre de tourisme fondée sur la valorisation des patrimoines
30. Créons une notoriété touristique et culturelle autour des marais blancs

Prenons des mesures pour intégrer la performance environnementale dans les pratiques des acteurs économiques

31. Encourageons les agriculteurs à améliorer leur prise en compte de l'environnement
32. Favorisons la prise en compte des enjeux environnementaux dans les entreprises artisanales, commerciales, industrielles et touristiques
33. Incitons les acteurs publics à adopter de bonnes pratiques environnementales

Prenons des mesures pour poursuivre le développement des énergies locales renouvelables

34. Développons la filière bois énergie
35. Préconisons un développement raisonné de l'éolien
36. Soutenons la production d'énergies alternatives

Le Parc a vocation à.....

4. Cultiver notre appartenance au territoire pour être acteurs de notre projet et s'ouvrir aux autres

Le partage des connaissances : garantie d'une meilleure implication

L'appropriation du territoire et le développement d'un sentiment d'appartenance sont essentiels pour rendre acteur. La zone humide constitue un atout identitaire fort et permet de rassembler la population autour d'une culture commune.

Le Parc s'attachera à mieux faire connaître aux habitants ses actions, sources de connaissances et de savoir-faire.

Le Parc enrichira un fonds de connaissances sur l'identité naturelle, culturelle et socio-économique du territoire et le mettra à disposition du plus grand nombre. Parallèlement, une communication globale sur la promotion du territoire, tant touristique que pédagogique, ainsi qu'une communication sur les actions ciblées vers les divers publics seront déployées.

La coopération : source d'échanges et de transfert d'expériences

L'ouverture aux autres et le travail en réseau, tant au niveau national qu'international, contribuent au renforcement des compétences de chacun et fait évoluer les pratiques.

Le Parc renforcera sa coopération avec les Parcs naturels régionaux normands et voisins, en engageant des projets communs innovants, riches en expérimentations. Il travaillera aussi au niveau européen et international pour partager des expériences nouvelles et solidaires issues de nos différences culturelles, sociétales et environnementales.



projet architectural et illustration : ©Atelier 970.

Des jeunes sensibilisés : de futurs décideurs responsables

Le Parc favorisera une prise de conscience territoriale des enfants et des jeunes dans le but de les inciter à y vivre après leurs études.

Au-delà de la politique d'éducation à l'environnement menée dans le cadre scolaire en partenariat avec l'éducation nationale, il développera, en dehors du temps scolaire, des actions avec les centres de vacances et de loisirs et les conseils de jeunes. En apportant un soutien aux projets des enseignants, en développant des outils pédagogiques spécifiques, le Parc contribuera à la transmission de comportements et de valeurs respectueux de l'environnement.



La maison du Parc : lieu de découverte et d'échange

L'Espace de découverte des Ponts d'Ouve, créé en 1998 au cœur des marais, accueille tous les publics et les invite à découvrir l'ensemble du territoire et ses habitants. Grâce aux nombreuses animations, c'est un lieu privilégié pour comprendre «les marais» accompagné de sa famille, de ses amis ou de sa classe. Sur 100 hectares, le Parc étudie et assure notamment le suivi des oiseaux présents au cœur de la roselière pour mieux connaître l'évolution de la zone humide. Les résultats de ces recherches sont accessibles lors de rencontres avec les scientifiques. En 2008, le bâtiment et ses abords évoluent. Les principes de performance environnementale d'éco-construction y sont mis en œuvre. Un jardin pédagogique est aménagé pour sensibiliser les habitants à la nature ordinaire. Le Parc traduit ainsi concrètement l'esprit de sa charte sur ce site exemplaire et innovant.

Maison du Parc

Les Ponts d'Ouve
50500 Saint-Côme-du-Mont (près de Carentan)
Tél. 02 33 71 65 30
ponts.douve@parc-cotentin-bessin.fr

Prenons des mesures pour mieux connaître nos Patrimoines

37. Complétons l'observatoire de la biodiversité
38. Améliorons notre compréhension du fonctionnement des marais
39. Complétons la connaissance de notre patrimoine bâti
40. Renforçons nos acquis sur l'identité culturelle du territoire

Prenons des mesures pour développer une politique d'information et d'éducation au territoire

41. Faisons connaître ce que nous sommes et ce que nous faisons pour le territoire
42. Facilitons l'accès aux connaissances naturelles et culturelles
43. Développons une communication d'accompagnement de nos actions et de promotion du territoire
44. Agissons auprès des jeunes

Prenons des mesures pour créer du lien et faciliter l'implication des citoyens

45. Agissons en association avec les acteurs
46. Impliquons les citoyens

Prenons des mesures pour transférer nos expériences et agir avec d'autres territoires au niveau national et international

47. Faisons du Parc un territoire d'études, un laboratoire d'idées
48. Coopérons avec les Parcs normands et voisins
49. Construisons de nouvelles coopérations européennes et internationales